

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2016

CCPRF. Révision du Plan Local de l'Habitat. Avis du Conseil Municipal sur le diagnostic, les orientations et le programme d'actions.

Après exposition de la révision du Programme Local de l'Habitat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, soit 17 voix, décide d'émettre un avis favorable sur le projet de révision du PLH (outil de programmation et de définition d'une stratégie d'actions en matière d'habitat qui se décline à l'échelle des 16 communes de la Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Fées, pour la période 2016-2021).

Zone d'activités du Bourg Neuf. Demande de modification du règlement.

Après de nombreux échanges sur la présentation à l'origine de la demande de modification du règlement du permis d'aménager de la ZA d'activités, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la modification comme suit : le niveau de la plateforme ne devra pas excéder une élévation de sol de plus de 0.60m (au lieu de 0.30m précédemment), pris par rapport à l'axe du polygone d'implantation.

Un accord des co-lotis (Lot B SCI TOMAFA) devra être obtenu.

Voirie, amélioration de la sécurité en agglomération : propositions « zone 30 »

Après discussion et vote, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la proposition émise par la Commission Voirie, par 15 voix "pour" et 2 voix "contre", après aménagements décidés en séance.

En conséquence, le Conseil Municipal donne son accord (16 voix pour, 1 abstention) pour l'achat des 14 panneaux de signalisation nécessaires à la mise en place de cette zone 30, soit un montant global de 1 530.96 € ht, soit 1 837.15 € ttc.

Voirie, aménagements de sécurité : demande de subvention au titre du produit des amendes de police (programme 2016)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande de subvention à présenter pour un montant total de 12 758.66 € ht reprenant les opérations de réalisation de parcs de stationnement en dehors des voies de circulation et de passages piétons rue des Acacias et rue des Perrières et de signalétique pour la mise en place d'une zone 30 dans l'agglomération.